

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	R : RÉSIDENCE								
	R-1 : Unifamiliale								
	R-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	R-3 : Multifamiliale								
	R-4 : Maison mobile								
	R-5 : Mixte								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Voisinage								
	C-2 : Quartier	●	●						
	C-3 : Régional								
	C-4 : Spécial								
	C-5 : Agricole								
	C-6 : Services professionnels et administratifs								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Prestige								
	I-2 : Légère								
	I-3 : Lourde								
	P : COMMUNAUTAIRE								
	P-1 : Espace public								
	P-2 : Voisinage								
	P-3 : Régional								
	P-4 : Spécial								
	A : AGRICULTURE								
	A : Agriculture								
	CONS : CONSERVATION								
	CONS : Conservation								
	CONS-1 : Conservation intégrale								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(5)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)	(1)						
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	●		●					
	Jumelée		●						
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)								
	Largeur maximale (m)	75	75						
	Superficie de planchers minimale (m ²)	70	70	100					
	Superficie de planchers maximale (m ²)								
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1					
	Hauteur en étage(s) maximale	2	2	1					
	Hauteur en mètres maximale	10	10	6					
	RAPPORTS								
	Planchers/terrain maximal	1,2	1						
	Espace bâti/terrain minimal			0,15					
	Espace bâti/terrain maximal	0,4	0,5						
	MARGES								
	Avant minimale (m)	3	3	15					
	Latérale minimale (m)	6		(6)					
	Latérales totales minimales (m)	12	6	(6)					
	Arrière minimale (m)	7	7	(6)					
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Front de lot minimal (m)		21	8	21					
Profondeur minimale (m)		28	21	28					
Superficie minimale (m ²)		600	300	600					
DIVERS									
Nombre de logements (min/max)		0/0	0/0						
Densité nette log/ha (min/max)		0/0	0/0						
PIIA		●	●	●					
Notes particulières		(2) (3) (4)	(2) (3) (4)	(2) (6) (7)					
NOTES								Amendements	
(1) Exclure les brasseries, tavernes, bars, salles de réception discothèques et commerces de divertissement avec spectacles.								No. Régl.	Date
(2) Chapitre XII - Dispositions particulières pour certains usages, section VIII - Dispositions particulières applicables aux écrans sonores et aux espaces tampons.								RV-1441-049	21-sept-16
(3) Chapitre XIV - Environnement, section II - Dispositions particulières aux zones inondables de récurrence 0-20 ans.								RV-1441-072	20-févr-19
(4) Chapitre XIV - Environnement, section III - Dispositions particulières aux zones inondables de récurrence 20-100 ans.									
(5) Station-service et lave-auto									
(6) Chapitre XII - Dispositions particulières pour certains usages, section II - Dispositions particulières aux stations-services									
(7) Article 320.1.3. - Norme de contingentement pour l'usage « station-service et lave-auto »									